

CADASTRE

REMANIEMENT DU CADASTRE

AVIS

AUX PROPRIÉTAIRES FONCIERS

MM. les propriétaires fonciers possédant des immeubles sur le territoire de la commune de **AUFFARGIS** sont informés que les résultats provisoires du remaniement du cadastre leur seront communiqués.

À cet effet, chaque propriétaire de terrain dans la zone remaniée recevra un relevé mentionnant la désignation (section, numéro, lieu-dit, contenance, nature de culture) de toutes les parcelles réputées lui appartenir.

Les intéressés (ou leurs représentants qualifiés) pourront prendre connaissance de la nouvelle représentation du plan cadastral en consultant le plan minute de remaniement qui sera déposé à la mairie de la commune de AUFFARGIS

du 14/10/2019 au 23/11/2019 (inclus)

Aux heures d'ouverture de la mairie.

En outre, le géomètre se tiendra à leur disposition pour leur fournir toutes indications utiles et recevoir leurs observations verbales ou écrites

du 18/11/2019 au 23/11/2019

Cette réception aura lieu à la mairie aux heures d'ouverture

(y compris les jours non ouvrables suivants :sam. 23 Novembre de 9h00 à 12h00)

Le Maire,